

L'arbitrage

Quelque soit le sport pratiqué et l'échelon de la compétition, le juge-arbitre est le garant de l'intégrité sportive. Le juge arbitre est un tireur bénévole qui accepte de donner de son temps pour que la pratique du tir sportif de compétition ou de loisir se déroule dans les meilleures conditions d'organisation, de sécurité et d'équité entre tous les compétiteurs.

Sa première qualité est bien entendu : l'impartialité. Son jugement sera incontesté s'il connaît parfaitement le règlement de la spécialité qu'il aura choisie. Sa présence est nécessaire pour faire respecter les règles par tous.

Son attitude et son comportement seront toujours appréciés des compétiteurs s'il est en mesure d'expliquer pourquoi il prend telle ou telle décision.

Le juge-arbitre doit tout mettre en œuvre pour le respect des règlements, mais aussi pour que le compétiteur puisse donner le meilleur de lui-même.

Son but est de faire en sorte que tous les participants bénéficient de conditions identiques pour effectuer leur match. Sa seule récompense est de savoir qu'il est l'acteur d'un championnat au même titre que le compétiteur.

Source Commission Nationale d'Arbitrage.

Le Cantal comprend un certain nombre d'arbitres FFTir qui se retrouvent régulièrement sur les pas de tir lors des championnats.

Pour plus de renseignements sur l'arbitrage, les possibilités de devenir arbitre, les formations : s'adresser à Christian Martineau - Responsable Départemental Arbitrage.

Contact : chrmartineau@orange.fr

Quelques uns des hommes et des femmes en rouge du Cantal



